

# Régularisation de mon futur époux

Par lila, le 03/05/2011 à 22:01

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des renseignements sur la régularisation de mon futur époux. Il entré réguliérement en france avec un visa court (visa étudiant) son visa est expiré depuis 5ans. Je voudrais savoir si on se mari et que je dépose un dossier à la préfecture est ce qu'il devra retourner dans son pays d'origine. en sachant également qu'il travaille, il a un cdi et donc déclarer à l' URSSAF, il paie ses impôts, a son numéro de sécurité social. J'aimerai connaître les démarches à effectuer et les risques qu'il peut y avoir. Merci de votre aide

#### Par chatona, le 04/05/2011 à 09:24

bjr apres le mariage il faut 6 mois de vie comune et prouver vos 6 mois avec fature edf telecom bref tout se qui prouve que vous vivez ensemble meme en dehors du mariage mais j ai une question votre mari travait legallemnt avec quel papiers ? merci de me repondre

Par lila, le 04/05/2011 à 12:41

Bonjour,

Merci de votre réponse. Il a juste un permis de travail mais il a aucun titre de séjour, son employeur la déclaré au organisme de l'urssaf, sécu, impots. Justement son employeur à

déposé un dossier de régularisation par le travail. Mais il lui a été réfusé. Est ce que la régularisation par la mariage est sur à 100%. Merci de votre aide.

# Par chatona, le 04/05/2011 à 19:09

normalemnt oui mais cé long tres long de la procedure et long tout depende des prefecture mes les lois sont les memes marié vous si vous es sur de le vouloir ensuit a duex sa sera plus simple et vue qu il travail sa va aider son dossier bon courage!

# Par lila, le 04/05/2011 à 19:54

Bonjour,

quand vous dite la procédure est longue vous savez pas combien de temps. Connaissez vous des personnes qui ont eu le même cas que moi. Je vous remercie de vos informations.

#### Par mimi493, le 04/05/2011 à 19:54

Quelle est votre nationalité?

#### Par lila, le 05/05/2011 à 10:30

Je suis de nationalité française. Merci.

# Par yayama1967, le 05/05/2011 à 12:01

salut!

si il est algerien, ca pose aucun probleme( acccords franco-algerien).

#### Par mimi493, le 05/05/2011 à 13:16

Il faut que

- il soit entré régulièrement en France (et le prouve, en produisant le passeport où il y a le visa et éventuellement le passeport d'après "sans trou", qu'il n'est jamais ressorti de France après l'expiration de son visa) - que vous puissiez prouver 6 mois de vie commune (avant ou après le mariage)

#### Par lila, le 05/05/2011 à 15:06

Il est de nationalité marocaine.

Merci de vos informations, j'ai just peur des risques que sa peut prendre et qu'il retourne au pays se qui serait trés difficil pour nous d'être séparé.

#### Par lila, le 05/05/2011 à 15:11

Il est rentré réguliérement avec un visa et depuis il n'a jamais quitté la france. Pour les preuves de vie commune il n' y a pas de souci. merci

## Par khadidja, le 27/06/2011 à 00:29

salam 3alaik

voila je souhaite avoir des info svp sur mon future marie

qui es rentrée en france par l'espagne, il ne dépose d'aucun papier ni visa,ni passeport

juste un récipéci d'espagne mais il est plus valide

donc j aimerai savoire commen fair pour le régulariser?? on souhaite se marier en france et faire l' act de mariage en france

sil vous plai besoin de vouuuuuuuuuuu!

urgennnnnnnnnnn!!!!

merciiiiiiiiii;

## Par mimi493, le 27/06/2011 à 03:31

S'il est entré illégalement en France, il devra retourner dans son pays pour avoir le visa long séjour "conjoint de Français" si vous êtes Française.

Si vous êtes étrangère, vous devrez faire la procédure de regroupement familial et il devra retourner dans son pays en attendant que vous ayez l'autorisation

## Par khadija, le 27/06/2011 à 12:45

ah ok

il est obliger de retourner au pays??

mais il risque quelque chose du fait k' il soi venu éligalement ???

mercii beaucoup en tous pour vos infooooo.

# Par **khadidja**, le **30/06/2011** à **00:32**

bonsoir

alor vous avez c'est il risque quelque chose ou pas ???????

merciiii beaucoupppp

# Par mimi493, le 30/06/2011 à 02:38

Il risque l'expulsion

## Par victime01, le 02/08/2011 à 17:07

qu'il se marie au bled pour avoir visa long sejour puisque qu'il est rentré sans visa NB:faut jamais dire qu'il a été un jour sur le territoire français si non c mort, suite à des effets reel